

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 26 septembre 2024

Sur convocation en date du 12 septembre 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 septembre 2024 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE EMMANUELLE	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
JANODY Patrice	BURTIN Béatrice	JACQUEMET Rodolphe
CHATARD Kévin	VINIERE Michel	BILLOUD Jean-Louis
VEUILLET Philippe	BONHOURS Paola	THERMET Laure
MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	
PERDRIX Catherine	MERLE Sandra	BURDY Meryl
TAPONARD Emmanuel	BELQAID Zahira	JOSSERAND Raphaël

Etaient excusés :

Magalie DAVID a donné pouvoir à Sandra MERLE
Anja SCHUBERT a donné pouvoir à Jean-Luc BLANC
Patrick LAUPRETRE a donné pouvoir à Philippe VEUILLET

Etaient absents :

Joséphine MAZUE
Serge CHANEL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

CONVENTION A CONCLURE AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE ROUTE DES GREFFETS

Entendu le rapport de M. Rodolphe JACQUEMET, Conseiller municipal délégué aux déplacements doux et nouveaux équipements de loisirs

Vu la commission voirie et réseaux du 15 janvier 2024 définissant la route des Greffets comme étant prioritaire pour sécuriser les itinéraires de déplacement doux

VU la commission déplacement doux du 25 mars 2024 présentant les projets d'aménagement des pistes cyclables sur Viriat et notamment le projet de jonction entre la voie verte et la piste cyclable des Greffets.

La Commune de Viriat souhaite réaliser des travaux de création d'une voie verte le long de la RD 29a (dite route des Greffets) afin de créer une jonction entre les pistes cyclables existantes (d'une part la Traverse et d'autre part la piste cyclable reliant le centre village).

Cela nécessite d'aménager la route des Greffets le long du parc des sports par la la création d'une voie cyclable mixte vélo/piéton, en enrobé, d'une largeur comprise entre 2.7 m et 3 m, séparée de la chaussée par un espace vert. Il est précisé que le financement de l'opération d'investissement est assuré par la Commune de Viriat et que les travaux devraient commencer cet automne.

Ce secteur se situant en partie sur le domaine public routier départemental de la RD29a, il convient d'établir une convention avec le Département. Cette convention dont un exemplaire est joint à la présente délibération définit les engagements réciproques de chacune des parties pour ce qui concerne les modalités de financement et d'exécution des études et travaux nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- approuver les termes de la convention dont le projet est joint à la présente note de synthèse
- autoriser M. le Maire à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,
Bernard PERRET



Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE

